Crous de Lille
Direction de la Commande Publique
Consultation ° 26.AG du 28/09/2026

ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT INSERTION

L'entreprise…….

Représentée par……

- Déclare avoir pris connaissance des clauses d'exécutions sociales précisées au C.C.A.P. et notamment sur son article 12.2 relatif à l'action obligatoire d'insertion en faveur de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

- S'engage à réaliser, dans l'exécution du marché du lot 1, (y compris la période de reconduction) un volume d'heures réservé à l'insertion de trente-cinq (35) heures par tranche de cent mille (100 000) euros H.T de commandes facturées, pour un ensemble de prestations comprises entre 100 00,00 € H.T. et 600 000 € H.T..

- S'engage à réaliser, dans l'exécution du marché des lots 2 et 3, (à partir de la deuxième année de marché en cas de reconduction) une considération sociale : « immersion en entreprise ».

- S'engage à transmettre à la demande du facilitateur, tous les renseignements relatifs à la mise en œuvre de l'action selon un tableau transmis par leurs soins.

Date : …….

Signature et cachet de l'entreprise

L'entrepreneur